

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Silence Piège à mouches

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: EU-0027656-0000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0029017-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	2
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	2
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Silence piège à mouche
Silence Appât à Mouches
Silence Fliegenfalle
Silence Fliegenköder
Silence Fly Trap
Silence Fly Bait
Dr. Stähler Fliegenfalle
Dr. Stähler Fliegenköder
Goldin Fliegenfalle
Goldin Fliegenfalle N
ATAK Past na Mouchy
ATAK Návnada na Mouchy
Scatch Fliegenfalle
Scatch Fliegenköder
Scatch Fly Trap
Scatch Fly Bait
Ardap Fliegenfalle
Equissept Fliegenfalle
Gardigo Fliegenfalle
Trapmaster-FT
FT-100
MT-100
FX-Master
Super Trap Flies
Super Trap Mosche
Agraro Fliegenfalle Outdoor
Capito Fliegenfalle
Silva Fliegenfalle
Cifo Fly Trap
Windhager Fliegenköder
Silence Musés gaudyklé

Silence Musés masalas
Silence Lapač much
Silence Muškařská navnada
Silence vliegaas
Silence vliegenva

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Arthur Schopf Hygiene GmbH & Co. KG
	Adresse	PfaffensteinstraÙe 1 83115 Neubeuern Allemagne
Numéro de l'autorisation	EU-0027656-0000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0029017-0000	
Date de l'autorisation	21/06/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	20/06/2032	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Arthur Schopf Hygiene GmbH & Co. KG
Adresse du fabricant	Pfaffensteinstr. 1 83115 Neubeuern Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Pfaffensteinstr. 1 83115 Neubeuern Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	2328 - Powdered egg
Nom du fabricant	OVODAN EIPRODUKTE GMBH 1 CO.KG
Adresse du fabricant	Frankenbostelern Kamp 4 DE-27404 ZEVEN Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Frankenbostelern Kamp 4 DE-27404 ZEVEN Allemagne
Substance active	2329 - Saccharomyces cerevisiae (yeast)
Nom du fabricant	VWR International SAS
Adresse du fabricant	Immeuble Estréo, 1-3 rue d'Aurion 93114 Rosny-sous-Bois cedex France
Emplacement des sites de fabrication	Immeuble Estréo, 1-3 rue d'Aurion 93114 Rosny-sous-Bois cedex France

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Saccharomyces cerevisiae (yeast)		Substance active	68876-77-7		30
Powdered egg		Substance active			20

2.2. Type de formulation

Appât concentré (BC) ou appât concentré en sachet soluble (BC/SB)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	
-------------------	--

Conseils de prudence

--

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Attractif pour Mouches - Non professionnels - Extérieur

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Musca domestica Nom commun: Mouche domestique Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur -
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Produit à diluer dans un piège
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 20 g de produit à diluer dans 600 mL d'eau par piège Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: 20 g de produit à diluer dans 600 mL d'eau par piège Pièges espacés de 5 m.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Piège (bouteille) contenant un sachet hydrosoluble en PVOH (20 g)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Pour obtenir le meilleur effet d'attraction, il est recommandé d'utiliser 3 pièges, chacun à environ 5 m de distance autour de la zone à protéger.
- Accrocher ou placer le piège, idéalement dans un endroit chaud et ensoleillé.
- Le produit est efficace jusqu'à 8 semaines.
- Le niveau d'eau dans le piège doit être vérifié régulièrement pour maintenir l'efficacité du produit.
- Une fois que le piège est rempli de mouches mortes, il peut être retiré ou remplacé si nécessaire.

5.2. Mesures de gestion des risques

-

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison / un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison / un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison / un médecin
- EN CAS D'INHALATION : non applicable

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

Protéger de la lumière.

Protéger de l'humidité et du gel.

Le produit dilué doit être agité avant application.

Durée de conservation : 3 ans

6. Autres informations

-